

*Initiatives ministérielles*

grandes quantités de poisson ou ne garder que le poisson de meilleure qualité et transborder le reste, ce qui serait au détriment des pêcheurs à engins fixes, compte tenu de leurs quotas.

À ce stade-ci, le ministère des Pêches et des Océans est incapable de s'attaquer aux problèmes en question qui devraient sûrement avoir de graves répercussions sur nos stocks de poisson. Ainsi, pourquoi adoptons-nous une législation qui peut ne pas être appliquée dans tous les cas également?

L'association a reconnu qu'il fallait plus de temps pour mettre en oeuvre un plan plus utile aux pêcheurs, à l'industrie et aux localités en cause, en mettant à nouveau l'accent sur de meilleures méthodes de conservation de nos stocks de poisson. C'est censé être l'objet de ce projet de loi. Les intéressés demandent à être consultés.

Dans leur lettre, ils précisent qu'à leur avis, on commet une injustice en ce qui concerne les quotas de bateaux individuels. Madame la Présidente, les pêcheurs me demandent, ainsi qu'à d'autres députés, j'en suis persuadé, qui représentent des localités côtières, pourquoi on ne les écoute pas. On tient toutes ces consultations. Pourquoi ne les écoute-t-on pas lorsqu'ils affirment que la politique en question ne va pas donner les résultats escomptés?

Pourtant, à la rubrique «L'action au pays», à la page 76 du Plan vert du Canada présenté aujourd'hui, on précise ce qui suit:

Les quotas individuels, parfois appelés «quotas de bateaux» ou «allocations aux entreprises», constituent un aspect important de la gestion de plusieurs pêches dans l'Atlantique, y compris la pêche du poisson de fond et la pêche hauturière du pétoncle. Il s'agit de parts du total des prises admissibles (TPA), ou allocations aux flottilles, qui sont attribuées aux divers détenteurs de permis. Avec des quotas individuels transférables (QIT), nous ferions un pas de plus en permettant les transferts entre détenteurs de permis, ce qui assouplirait le régime et inciterait à une meilleure utilisation de la capacité de pêche. Au pays, nous attribuons déjà ces quotas à plusieurs pêches, mais d'autres pays y ont également recours, entre autres, la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Juste sur cette question, M. Nichol est venu de la côte ouest pour témoigner devant le comité des pêches récemment. Il a mentionné qu'en Nouvelle-Zélande, le secteur des pêches avait maintenant été privatisé à 85 p. 100. Cependant, il n'appartient pas à des intérêts néo-zélandais, mais bien à des multinationales. Il n'est plus contrôlé par les Néo-Zélandais. Ce qu'ils prenaient dans leurs eaux ne leur appartenait pas. Leur prise avait été privatisée en raison du transfert individuel de quotas.

On relève ici le premier élément du Plan vert.

Par conséquent, de concert avec l'industrie de la pêche et les provinces, le gouvernement mettra en place un système de quotas individuels transférables (QIT) pour diverses pêches.

La déclaration du ministre de l'Environnement comporte deux volets. Son homologue, le ministre des Pêches, veut qu'il y ait des quotas individuels transférables pour diverses pêches. Pour moi, l'expressions diverses pêches pourrait signifier la pêche au homard ou encore au crabe. Cela pourrait être n'importe quel type de pêche, celle au capelan, entre autres.

Je viens de lire une lettre qu'une personne découragée a envoyée au ministère des Pêches pour dire qu'on n'avait pas consulté les gens de l'industrie. Personne dans cette industrie ne veut les quotas de bateaux individuels. À ce que je sache, dans le cas des bateaux moins de 65 pieds, personne ne veut un quota individuel sans. . .

**M. Reid:** Vous feriez mieux de vérifier vos données.

**Mme Campbell (South West Nova):** Mon collègue dit que je ferais mieux de vérifier mes données. Je peux vous assurer que les seuls qui veulent un quota de bateau, ce sont les fonctionnaires du ministre. J'ignore pourquoi d'ailleurs. Est-ce pour leurs amis fortunés qui pourront ensuite acheter ces quotas transférables, de sorte qu'un jour, il finira par exister une multinationale des pêches sur la côte est?

• (1650)

Le gouvernement se sert de cet exemple, puis il revient à ce projet de loi en prétendant que les quotas de bateaux individuels serviront à la conservation et à la protection de nos stocks de poisson, la raison d'être du projet de loi C-74 que nous étudions actuellement.

Ça n'a pas de sens quand on pense qu'un groupe a dit qu'il voulait consulter le gouvernement et lui dire quelles questions il aimerait voir abordées comme le plan de gestion, les espèces sous-utilisées, la zone 4WS, à l'est de Halifax, la dimension des mailles, la taille des poissons, le coût du carburant et de l'équipement.

La dimension des mailles, par exemple. Le secteur a respecté un règlement concernant la dimension des mailles, cette année, dans cette zone et ça a marché. Cela fait des années qu'il demandait au gouvernement de régler la dimension des mailles. Nous attrapons du poisson de bonne taille.

Le comble, c'est que sans autre consultation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1991, nous aurons de nouveaux règlements qui toucheront tous les pêcheurs côtiers de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Les amendes seront plus élevées.